



## Cours Minerve et résiliation de formation

Par **Samper**, le **13/12/2019** à **02:10**

Bonjour,

Je suis inscrit, depuis 2 ans pour la préparation d'un CAP, aux Cours Minerve, un centre de formation privé et à distance.

J'ai entièrement payé ma formation et ne vais pas pouvoir passer les examens pour des raisons personnelles. Je vais donc résilier mon contrat, ce qui ne devrait pas avoir de conséquence étant donné que la formation est déjà payée.

Je m'interroge malgré tout sur plusieurs points.

En premier lieu, concernant l'envoi des cours, je n'en ai reçu qu'une partie, le reste étant en attente de validation d'une série de devoirs. Je me demande si je peux exiger que les livres de cours me soient intégralement rendus.

Je voudrais également m'assurer qu'aucun frais supplémentaire ou une contrainte financière ne puisse m'être imposée. Aucune mention de ce genre ne figure sur mon contrat, le financement étant bel et bien soldé.

Néanmoins, sachant qu'en cas de prolongement je serais amené à devoir payer des suppléments pour un délai supplémentaire, je pose la question sur ce point.

Je précise que le délai et les frais supplémentaires ne sont pas inclus dans mon contrat. Je souhaite néanmoins m'assurer de recevoir les derniers cours, que j'ai déjà réglé.

Merci pour toute réponse, cordialement,

Par **Tisuisse**, le **13/12/2019** à **07:29**

Bonjour,

Pour quel(s) motif(s) vous ne pourrez pas vous présenter aux examens ? Si ces motifs sont valables, rien ne vous interdit de solliciter de passer ces épreuves à une session suivante.

Par **morobar**, le **13/12/2019** à **09:09**

Bonjour,

[quote]

J'ai entièrement payé ma formation et ne vais pas pouvoir passer les examens pour des raisons personnelles.

[/quote]

Rien ne vous empêche de passer les examens ultérieurement, l'école en question ne faisant que préparer à l'examen, sans l'organiser en quelque ce soit, ni valider les inscriptions..

[quote]

Je vais donc résilier mon contrat, ce qui ne devrait pas avoir de conséquence étant donné que la formation est déjà payée.

[/quote]

C'est une idée farfelue. Pourquoi résilier si les frais sont déjà payés.